

Zone de secours

Hainaut centre

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

Extrait du Procès-Verbal

Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 02 décembre 2015

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil

DEVIN Laurent, Bourgmestre

DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre

DAYE Maxime, Bourgmestre

LOISEAU Vincent, Bourgmestre

DUPONT Xavier, Bourgmestre

SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre

THIEBAUT Eric, Bourgmestre

MOYART Ghislain, Bourgmestre

HOYAUX Pascal, Bourgmestre

DI RUPO, Bourgmestre

MOUREAU Christian, Bourgmestre

LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre

DAMEE Véronique, Bourgmestre

DANIEL Olivier, Bourgmestre

POLL Bénédicte, Bourgmestre

CULQUIN Brigitte, Echevine déléguée

Excusés:

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre

HARTIEL Olivier, Echevin délégué

MILHOMME Rudi, Commandant de Zone f.f.

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial de la Zone

SERROKH Nora, Secrétaire ad hoc

Marchés publics - CSC et choix du mode de passation - Acquisition d'ambulances neuves

Le Conseil de la zone de Secours Hainaut Centre ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement les articles 117 et suivants ;

Vu l'art. 24 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes ;

Vu l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le cahier spécial des charges N° BEZHC/2015/Ambulances/LT relatif au marché "Acquisition d'ambulances équipées médicalement" établi par la Zone de Secours Hainaut Centre ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à € 1.280.991,73 hors TVA ou € 1.549.999,99, 21% TVA comprise ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par adjudication ouverte ;

Considérant que le financement de cette dépense est prévu à l'article de dépense 35201/743-52, qui sera alimenté via emprunt ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : D'arrêter les conditions du marché et d'approuver le choix de l'adjudication ouverte (conformément à l'article 24 de la loi du 15 juin 2006) comme mode de passation de ce marché ;

Article 2 : D'approuver le cahier spécial des charges N° BEZHC/2015/Ambulances/LT et le montant estimé du marché "Acquisition d'ambulances équipées médicalement", établis par la Zone de Secours Hainaut Centre. Les conditions étant fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élevant à la somme de € 1.280.991,73 hors TVA ou € 1.549.999,99, 21% TVA comprise ;

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative tels que définis dans l'avis de marché ;

Article 4 : D'autoriser le Service des marchés publics à compléter et à envoyer le formulaire standard de publication au niveau national et européen.

Par le Conseil :

**La Secrétaire ad hoc,
Nora SERROKH**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire ad hoc

Nora SERROKH

Le Président du Conseil,

Jacques GOBERT

